

## Travailleurs auprès des entreprises relevant du code des hydrocarbures

### **Les pièces à fournir en cas d'établissement**

1. Déclaration de recrutement d'un cadre étranger,
2. Copie de l'attestation de dépôt de déclaration délivrée par l'APII,
3. Copie de la convention de concession signée par l'autorité de tutelle,
4. Copie de la carte d'identification fiscale,
5. Copie de la dernière déclaration de salaires auprès de la CNSS pour le personnel de l'Entreprise : toujours demandée à l'exception faite des entreprises nouvellement créées,
6. du passeport,
7. Copie(s) de diplôme(s) ou attestation(s) d'expérience ou attestation de détachement émanant de l'entreprise mère,
8. 02 timbres fiscaux de 05 dinars pour chacun.